

UK Modern Slavery Act 2015 : quel impact sur les entreprises mondiales ?

Un livre blanc de LexisNexis Business Information Solutions®

Selon le rapport *Profits and Poverty: The Economics of Forced Labour* (Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé) publié par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 2012, l'esclavage moderne génère chaque année des profits illégaux estimés à 150 milliards de dollars. À l'époque, le Général Guy Ryder, directeur de l'OIT, déclarait : « Le travail forcé est néfaste pour les affaires et le développement, surtout pour les personnes qui en sont victimes. Notre rapport ajoute un nouveau caractère d'urgence à nos efforts visant à éradiquer au plus vite cette pratique fondamentalement mauvaise mais ô combien profitable¹ ». L'appel a été entendu. Ces dernières années, les Nations Unies et le Conseil Européen ont adopté des conventions destinées à mettre un terme à l'esclavage moderne, suivant en cela l'exemple de la Californie. Plus récemment, le Royaume-Uni a fait un geste fort en promulguant sa Loi sur l'esclavage moderne de 2015 (UK Modern Slavery Act). Ce livre blanc examine ce que les entreprises mondiales doivent faire pour ce conformer à cette loi et celles qui ne manqueront pas de lui succéder. Il indique également quels secteurs sont les plus exposés au risque d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement.

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

« Les entreprises disposant d'un pouvoir d'achat et de ressources considérables sont les mieux placées pour influencer les chaînes d'approvisionnement mondiales. »

Theresa May, membre du parlement
Secrétaire d'état à l'Intérieur, Royaume-Uni



21 MILLIONS D'HOMMES DE FEMMES ET D'ENFANTS

Pourquoi la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni a-t-elle tant d'importance ?

À l'instar de la Loi sur la transparence des chaînes d'approvisionnement en Californie, la UK Modern Slavery Act vise à mettre en lumière l'existence du travail forcé au sein des chaînes d'approvisionnement internationales et extrêmement complexes d'aujourd'hui. La loi exige notamment que les organisations réalisant un chiffre d'affaires annuel de 51 millions de dollars ou plus renouvellent chaque année une déclaration relative à l'esclavage et à la traite des êtres humains. Cette déclaration doit indiquer quelles mesures ont été mises en place par l'entreprise pour déceler et réduire les risques de travail forcé dans son activité, y compris chez les tiers avec lesquels elle travaille².

Le gouvernement a publié un texte décrivant les objectifs de la loi et comment s'y conformer. Dans l'introduction, la très honorable Theresa May, membre du parlement, Secrétaire d'état à l'Intérieur, explique que la Loi sur l'esclavage moderne vise à « ...assister, encourager et motiver les entreprises à prendre connaissance du problème complexe de l'esclavage moderne et à s'y attaquer. Les entreprises disposant d'un pouvoir d'achat et de ressources considérables sont les mieux placées pour influencer les chaînes d'approvisionnement mondiales³ ». Comment ?

Selon les estimations de l'OIT, 21 millions d'hommes, de femmes et d'enfants étaient déjà victimes du travail for-

cé en 2012. La crise migratoire qui frappe actuellement l'Europe, alimentée par les réfugiés des Balkans, du Moyen-Orient et d'Afrique, a probablement contribué à l'accroissement de l'esclavage moderne, les trafiquants d'êtres humains profitant de la détresse de populations vulnérables. Dans un tel contexte, les entreprises qui offrent une meilleure visibilité sur toute l'étendue de leurs chaînes d'approvisionnement aident à protéger ceux qui sont les plus exposés et à identifier ceux qui agissent dans l'illégalité. De plus, en adoptant une démarche proactive visant à atténuer le risque d'esclavage moderne dans leurs chaînes d'approvisionnement, les entreprises peuvent :

- améliorer leur image de marque et leur réputation ;
- développer leur clientèle parmi les consommateurs – la génération du millénaire, par exemple – qui attachent beaucoup d'importance à l'éthique des pratiques commerciales ;
- s'attirer la confiance des investisseurs ;
- encourager la fidélité et l'engagement des employés, en s'appuyant sur des valeurs institutionnelles ;
- améliorer la stabilité et l'agilité des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, faire des droits de l'homme une priorité crée des avantages qui peuvent permettre à une entreprise d'améliorer sa performance financière.

Que doivent faire les entreprises pour se conformer à la loi ?

Elles doivent tout d'abord vérifier si elles dépendent de cette loi. Tandis que toutes les entreprises – petites ou grandes – sont tenues de mettre en œuvre des processus de due diligence et de reporting pour attirer l'attention sur les risques de violation des Droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement, la Loi sur l'esclavage moderne du Royaume-Uni s'applique à :

- toute entreprise ou tout partenariat exerçant ou participant à une activité commerciale consistant à fournir des biens ou des services au Royaume-Uni,
- et réalisant 51 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel après déduction des remises commerciales et impôts, y compris les filiales qui opèrent à l'extérieur du Royaume-Uni.

Les entreprises soumises à cette loi doivent fournir une déclaration décrivant « ...les mesures qu'elles ont mises en œuvre au cours de l'exercice fiscal pour garantir qu'aucune pratique d'esclavage et de traite

d'êtres humains n'est utilisée dans aucune de leurs chaînes d'approvisionnement et nulle part ailleurs dans leurs propres activités⁴ ». La déclaration doit être actualisée chaque année, même si rien de nouveau n'a été entrepris pour garantir l'absence de tout travail forcé ou de traite d'êtres humains dans la totalité de la chaîne d'approvisionnement. Elle doit être consultable sur le site internet de l'entreprise, et accessible via un lien sur la page d'accueil. Le non-respect de cette obligation de déclaration peut entraîner une injonction ou des poursuites civiles, mais il présente également d'autres risques comme la perte d'investisseurs, de clients et de la confiance du public.



Transparence : indispensable dans les secteurs à risque élevés

La vérification de due diligence et la veille en continu renforcent la capacité d'une entreprise à identifier tous les types de risques. Ainsi les évaluations relatives à l'esclavage moderne peuvent être intégrées à ces processus, et contribuer aux efforts de mise en conformité. Certaines entreprises, en revanche, doivent être plus vigilantes dans ce domaine. Selon l'OIT, les profits générés par le travail forcé se concentrent sur les secteurs suivants⁵ :

- 34 milliards de dollars : construction, industries manufacturières et minières, et services publics ;
- 9 milliards de dollars : agriculture, secteur forestier et pêche ;
- 8 milliards de dollars : travail domestique forcé et sous-payé ;
- 99 milliards de dollars : exploitation sexuelle des personnes.

Dans certains cas, ces secteurs sont reliés par des liens inextricables. Les matières premières, du coton au cobalt, sont nécessaires à la fabrication de produits allant des t-shirts aux batteries en lithium. Les vêtements vendus dans les boutiques d'une grande marque ont-ils été produits grâce au travail forcé dans les champs de coton ou les usines textiles ? L'obligation de transparence exige des entreprises qu'elles dressent une carte de leurs chaînes d'approvisionnement indiquant tous les fournisseurs de premier niveau et leurs propres sous-traitants, c'est-à-dire tout le réseau complexe des fournisseurs tiers. Concernant les secteurs à risque élevé, en particulier, les entreprises doivent définir de solides processus de due diligence basés sur l'analyse du risque. Elles doivent également mettre en œuvre des évaluations et une veille continues pour satisfaire aux exigences de mise à jour de leur déclaration annuelle définies par la Loi sur l'esclavage moderne.

Cinq mesures à prendre pour mieux respecter les lois et répondre aux attentes du public

1. **Élargissez le champ de vos vérifications de due diligence** au-delà des premiers cercles de fournisseurs de votre chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs tiers, les sous-traitants et autres intervenants doivent être examinés à la loupe afin de repérer le moindre risque d'esclavage moderne. Ceci est particulièrement important lorsque des facteurs nationaux, économiques, politiques ou industriels augmentent le potentiel de travail forcé ou de traite d'êtres humains, comme dans les régions pauvres d'Amérique centrale et du sud, les zones agitées par des troubles politiques telles que les Balkans ou le Moyen-Orient, ou des secteurs allant de l'agriculture à l'industrie minière.
2. **Déterminez quelles « alertes » (*red flags*)** vous devez surveiller et mettez en place un processus de veille continue pour repérer le moindre risque de traite d'êtres humains.
3. **Établissez un protocole pour les nouveaux fournisseurs** qui indique clairement vos attentes en matière d'approvisionnement éthique, et qui inclut le contrôle des antécédents et la vérification de due diligence.
4. **Mettez en œuvre des obligations de formation et des politiques** qui garantiront que les salariés et les collaborateurs tiers sauront reconnaître les signes d'esclavage moderne et suivre les procédures de signalement des alertes (*red flags*).
5. **Informez les parties prenantes clés** sur les risques et demandez à votre équipe de communication de vous aider à montrer vos efforts d'éradication de l'esclavage moderne dans votre activité et votre chaîne d'approvisionnement.

Une stratégie complète permet par ailleurs aux entreprises de mieux se préparer aux lois du même ordre qui ne manqueront pas d'être adoptées dans les autres pays, et de répondre aux attentes des investisseurs, des clients et d'un public plus exigeant en matière de lutte contre les violations des Droits de l'homme à travers le monde.

L'obligation de transparence exige des entreprises qu'elles dressent une carte de leurs chaînes d'approvisionnement indiquant tous les fournisseurs de premier niveau et leurs propres sous-traitants, c'est-à-dire tout le réseau complexe des fournisseurs tiers.

Il sera plus difficile de dissimuler et de tirer profit de ces activités.

Votre technologie s'appuie-t-elle sur le travail d'enfants ?

En coopération avec African Resources Watch, une organisation de protection des Droits de l'homme dans l'industrie minière, Amnesty International a interrogé 90 adultes et enfants travaillant dans des mines de cobalt de la République Démocratique du Congo (RDC). Le rapport de cette enquête révèle que des enfants, parfois âgés de sept ans seulement, sont obligés de travailler sous une chaleur accablante, sans protection adéquate, pour extraire du cobalt qui passe ensuite à travers une chaîne d'approvisionnement complexe pour finir dans les batteries de smartphones, d'ordinateurs et même de voitures. Ces conclusions sont appuyées par l'UNICEF qui estimait en 2012 que 40 000 enfants travaillaient dans des conditions semblables dans les mines de la région de la RDC⁶.

Les mines de cobalt de la RDC ne sont pas les seules à avoir recours au travail forcé et à la traite d'êtres humains. Au Pérou et en Colombie, des hommes, des femmes et des enfants sont les proies de trafics, piégés et obligés de travailler dans des mines d'or et d'argent illicites, dans des projets de construction, en tant que domestiques, ou victimes d'exploitation sexuelle⁷. Les effets dévastateurs de ces pratiques criminelles ne se limitent pas aux victimes : elles sont aussi la cause d'innombrables dégâts dans les forêts amazoniennes.

Il est parfois particulièrement difficile de remonter jusqu'à l'origine des matières premières. Même les entreprises qui se sont déjà engagées à éliminer les violations des Droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement peuvent avoir du mal à identifier les sources des matières premières, surtout lorsque des fournisseurs lointains se mettent d'accord pour en dissimuler la provenance. Cependant, au fur et à mesure qu'augmentent les exigences de transparence, que ce soit par la voie législative, par les efforts déployés dans les entreprises, ou à la suite de vives protestations du public, ceux qui ont recours à l'esclavage moderne vont avoir de plus en plus de difficultés à le cacher et à en tirer profit.

40 000

enfants, parfois âgés de sept ans seulement, sont obligés de travailler sous une chaleur accablante, sans protection adéquate.



La meilleure protection : une stratégie de due diligence complète

Améliorez vos vérifications de due diligence

Alors que l'esclavage moderne est de plus en plus pointé du doigt, vous devez veiller à accéder à des informations pertinentes. Si vous vous appuyez sur des informations trouvés uniquement sur le web, vous prenez des risques car les données dont vous avez le plus besoin sont souvent obsolètes ou accessibles via des portails payants – or, l'utilisation de plusieurs services par abonnement coûte cher et est inefficace.

LexisNexis Business Information Solutions sait quelles difficultés vous rencontrez pour effectuer vos vérifications de due diligence et atténuer les risques de non-conformité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et complexes d'aujourd'hui. Nos solutions de due diligence et de veille médiatique offrent des contenus provenant de sources fiables du monde entier, ce qui renforce votre capacité à identifier les signes d'esclavage moderne et à éliminer ce dernier de votre chaîne d'approvisionnement.

À propos de LexisNexis® Business Information Solutions

Nous aidons nos clients à atténuer les risques commerciaux, à atteindre leurs objectifs stratégiques et à mieux rentabiliser leurs investissements. Grâce à nos solutions de due diligence et de veille efficaces, flexibles et économiques, ils trouvent les informations dont ils ont besoin sur des personnes, des entreprises et des pays :

- vérification et monitoring de PEP, listes de surveillance et informations négatives ;
- due diligence et reporting améliorés.

Les solutions de LexisNexis BIS s'appuient sur des contenus de la plus haute qualité qui présentent des actualités, des informations d'entreprise, des textes réglementaires et juridiques, ainsi que sur des spécialistes sectoriels expérimentés et des leaders éclairés au fait de l'évolution des besoins des clients.

Pour plus d'informations

 BIS.LexisNexis.fr/Lexis-Diligence

 @BISlexisnexus

 BIS.lexisnexus.fr/blog

 +33 1 71 72 48 51

1. http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_243201/lang--en/index.htm

2. https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/471996/Transparency_in_Supply_Chains_etc__A_practical_guide_final_.pdf

3. IBID.

4. IBID.

5. http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_243201/lang--en/index.htm

6. <http://www.theguardian.com/global-development/2016/jan/19/children-as-young-as-seven-mining-cobalt-for-use-in-smartphones-says-amnesty>

7. <http://www.nydailynews.com/news/world/child-labor-sex-slaves-peru-gold-mines-article-1.1610110>

Informations et démonstrations

Tel: +33 (0) 1 71 72 48 51
contactBIS@lexisnexus.fr
<http://bis.lexisnexus.fr>